

# VILLE DE SAINT-LEU-LA-FORET

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE

#### DU JEUDI 21 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, à 20h30, le jeudi 21 avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Croix-Blanche en séance publique sous la présidence de Sébastien MEURANT, Maire

**Etaient présents** : M. Sébastien MEURANT, M. Francis BARRIER, Madame Sandra BILLET, M. Jean-Michel CASTELLI, Mme Marie-Christine PINON-BAPTENDIER, M. Pascal ROCHOUX, Mme Anne MARIOLI, Mme Claude-Hélène DESTEMBERG, Mme Michèle BLONDIAUX, Mme Annie TEILLAND, Mme Agnès BAUDELET, Mme Françoise COMBAUDOU, M. Philippe CHANUT, M. Stéphane FREDERIC, Mme Marie TONYE, Mme Geneviève MAMPUYA, M. Stéphane ROUSSAKOVSKY, Mme Laurence CARDI, Mme Jane TIZON, M. Laurent LUCAS, Mme Anne-Laure MOREAU, M. Mourad AÏT-OMAR, M. Loïc DROUIN, Mme Monique BAQUIN, M. Stéphane OHANIAN, Mme Delphine ARMANDIN, M. Christian MALACAIN

**Absents** : M. Arnaud VANDAMME, M. Jean-Michel DETAVERNIER, M. Yannick MARTIN, M. Gerold SCHUMANN, M. Eric DUBERTRAND, Mme Christel LEROYER

**Pouvoirs** : M. Arnaud VANDAMME pouvoir à M. Jean-Michel CASTELLI, M. Jean-Michel DETAVERNIER pouvoir à M. Stéphane ROUSSAKOVSKY, M. Yannick MARTIN pouvoir à M. Laurent LUCAS, Mme Christel LEROYER pouvoir à Mme Delphine ARMANDIN

**Secrétaire de Séance** : Mme Claude-Hélène DESTEMBERG.

**I - Demande de subvention auprès du Syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise (S.M.D.E.G.T.V.O.) pour l'intégration des réseaux aériens dans l'environnement - programme 2017 - 2018 : Rue de Boissy, rue du Ru, rue Gâteau, rue de Saint-Prix, rue Emile Aimond et rue du Maréchal Gallieni (question n° 16-03-01)**

Dans le cadre du partenariat pour l'insertion des réseaux dans l'environnement, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise (S.M.D.E.G.T.V.O.) en vue de financer une partie des travaux d'enfouissement des réseaux aériens dans le cadre de la réhabilitation de :

- la rue de Boissy (le tronçon compris entre la rue du Général Leclerc et la rue Gambetta)
- la rue du Ru (tronçon compris entre la rue de la Forge et la rue du Général de Gaulle)
- la rue Gâteau (tronçon compris entre la rue du Ru et la rue du Général Leclerc)
- la rue de Saint-Prix (tronçon compris entre la rue du Château et la rue du Professeur Macaigne)
- la rue Emile Aimond (tronçon compris entre la rue du Général de Gaulle et la rue du Général Leclerc)
- la rue du Maréchal Gallieni (tronçon compris entre la rue Emile Aimond et l'avenue de la Gare).

Le montant estimatif des travaux d'enfouissement objet de la présente demande de subvention s'élève à 1 896 160 € HT et se décompose comme suit :

- rue de Boissy (le tronçon compris entre la rue du Général Leclerc et la rue Gambetta) : 359 520 € HT
- rue du Ru (tronçon compris entre la rue de la Forge et la rue du Général de Gaulle) : 313 600 € HT
- rue Gâteau (tronçon compris entre la rue du Ru et la rue du Général Leclerc) : 117 600 € HT
- rue de Saint-Prix (tronçon compris entre la rue du Château et la rue du Professeur Macaigne) : 604 800 € HT
- rue Emile Aimond (tronçon compris entre la rue du Général de Gaulle et la rue du Général Leclerc) : 263 200 € HT
- rue du Maréchal Gallieni (tronçon compris entre la rue Emile Aimond et l'avenue de la Gare) : 237 440 € HT.

Il est précisé que la subvention ainsi sollicitée auprès du S.M.D.E.G.T.V.O est à hauteur de 40 % du montant hors taxes des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, de 15 % maximum du montant hors taxes des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications et de 10 % maximum du montant hors taxes des travaux de réfection et d'enfouissement des réseaux d'éclairage public.

**II - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'intégration des réseaux aériens dans l'environnement - programme 2017 - 2018 : rue de Boissy, rue du Ru, rue Gâteau, rue de Saint Prix, rue Emile Aimond et rue du Maréchal Gallieni (question n° 16-03-02)**

En vue de l'insertion des réseaux dans l'environnement, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise en vue de financer une partie des travaux d'enfouissement des réseaux aériens dans le cadre de la réhabilitation de :

- la rue de Boissy (le tronçon compris entre la rue du Général Leclerc et la rue Gambetta)
- la rue du Ru (tronçon compris entre la rue de la Forge et la rue du Général de Gaulle)
- la rue Gâteau (tronçon compris entre la rue du Ru et la rue du Général Leclerc)
- la rue de Saint-Prix (tronçon compris entre la rue du Château et la rue du Professeur Macaigne)
- la rue Emile Aimond (tronçon compris entre la rue du Général de Gaulle et la rue du Général Leclerc)
- la rue du Maréchal Gallieni (tronçon compris entre la rue Emile Aimond et l'avenue de la Gare).

Le montant estimatif des travaux d'enfouissement objet de la présente demande de subvention s'élève à 1 896 160 € HT et se décompose comme suit :

- rue de Boissy (le tronçon compris entre la rue du Général Leclerc et la rue Gambetta) : 359 520 € HT
- rue du Ru (tronçon compris entre la rue de la Forge et la rue du Général de Gaulle) : 313 600 € HT
- rue Gâteau (tronçon compris entre la rue du Ru et la rue du Général Leclerc) : 117 600 € HT
- rue de Saint-Prix (tronçon compris entre la rue du Château et la rue du Professeur Macaigne) : 604 800 € HT
- rue Emile Aimond (tronçon compris entre la rue du Général de Gaulle et la rue du Général Leclerc) : 263 200 € HT
- rue du Maréchal Gallieni (tronçon compris entre la rue Emile Aimond et l'avenue de la Gare) : 237 440 € HT.

Il est précisé que la subvention ainsi sollicitée auprès du Conseil départemental du Val d'Oise est à hauteur de 20 % du montant hors taxes des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, de 20 % du montant hors taxes des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications et de 20 % du montant hors taxes des travaux de réfection et d'enfouissement des réseaux d'éclairage public.

### **III - Compte rendu des décisions du Maire (question n° 16-03-03)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises par le Maire sur la période du 16 mars 2016 au 8 avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie ses collègues puis lève la séance à 20 heures 40 minutes.

Le Maire  
Conseiller départemental du Val d'Oise



Sébastien MEURANT

**Affiché à la porte de la mairie en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales**